

House decides in its wisdom that the matter should be referred to a committee for consideration, the committee hearing might result in an indication of the proper attitude which should be taken toward the matter.

Therefore, on balance, in the special circumstances which exist here, it is my conclusion that I should resolve my doubt in favour of putting the question to the House at the proper time. There are other matters to be dealt with this afternoon. There are other procedural matters to be dealt with and further items under Routine Proceedings to be considered before Orders of the Day are called. Perhaps I could let the matter stand over and put the question to the House prior to calling Orders of the Day, until which time honourable Members would have the opportunity of reflecting upon what their attitude would be toward the motion.

---

MR. SPEAKER: The second question of privilege which is outstanding relates to a matter which dates back to February 3, 1978, a question of privilege respecting answers to questions asked during the Oral Question Period. This relates to a series of events beginning when the Solicitor General (Mr. Blais) indicated in answer to a question that he did not intend to comment day by day on evidence adduced before the McDonald Commission.

This response gave rise to a question of privilege during the discussion of which I expressed the view that the matter, at that point, was hypothetical and that it should be tested by putting further questions to the Minister during that or subsequent question periods. At that time both the honourable Member for Rocky Mountain (Mr. Clark) and the honourable Member for Winnipeg North Centre (Mr. Knowles) made motions to refer the issue to the Standing Committee on Privileges and Elections.

At the conclusion of the discussion I expressed the view that in the final analysis the House was forced back upon the position that in our practice a minister is not obliged to answer a question and therefore it was futile for the Chair even to attempt to determine the validity of the grounds upon which a minister in any individual case might refuse to make an answer. I also stated it might be useful to reserve judgment on the two motions for an extended period in order to determine exactly what would take place during the question periods which followed.

On March 9 a number of questions were addressed to the Solicitor General (Mr. Blais) dealing generally with administrative procedures involved in the handling of certain secret documents and procedures for the issuing of warrants under the Official Secrets Act. The Solicitor General indicated in reply that he did not intend to comment on those matters, and consequently the honourable Member for Perth—Wilmot (Mr. Jarvis) raised a question of privilege and asked that the earlier motions to which I have referred, those of the Leader of the Opposition (Mr. Clark) and the honourable Member for Winnipeg North Centre (Mr. Knowles) which had been offered

la Chambre décide qu'il convient de saisir un comité de l'affaire, les audiences du comité pourraient nous éclairer sur la décision à prendre à ce sujet.

C'est pourquoi, à tout prendre, étant donné le caractère particulier de la situation dans laquelle nous nous trouvons, j'en conclus que, dans le doute, il est préférable de demander à la Chambre de se prononcer en temps et lieu à ce sujet. Nous avons d'autres problèmes à étudier cet après-midi; il y a d'autres questions de procédure ainsi que d'autres points à aborder dans le cadre des affaires courantes ordinaires avant de pouvoir passer à l'étude de l'ordre du jour. Je pourrais peut-être laisser l'affaire en suspens et demander à la Chambre de se prononcer avant de passer à l'étude des questions qui figurent à l'ordre du jour, ce qui laisserait aux députés le temps de réfléchir sur la position à adopter vis-à-vis de cette motion.

---

M. L'ORATEUR: La deuxième question de privilège sur laquelle la présidence ne s'est pas encore prononcée remonte au 3 février 1978 et concerne certaines réponses fournies pendant la période des questions orales. Cette question de privilège a trait à certaines choses qui se sont produites à partir du moment où le solliciteur général (M. Blais) a déclaré en répondant à une question qu'il n'avait pas l'intention de se livrer au jour le jour à des commentaires sur les témoignages recueillis par la Commission McDonald.

C'est cette réponse qui a donné lieu à la question de privilège et, pendant la discussion à ce sujet, j'ai déclaré qu'à mon avis, la question était alors purement hypothétique et que pour savoir à quoi s'en tenir, il faudrait que les députés posent d'autres questions au ministre pendant la période des questions ce jour-là ou les jours suivants. A ce moment-là, le député de Rocky Mountain (M. Clark) et celui de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ont tous deux présenté des motions en vue de renvoyer la question au comité permanent des priviléges et élections.

Après la discussion, j'ai indiqué que, selon moi, la Chambre devait en fin de compte reconnaître que, d'après nos usages, un ministre n'est pas obligé de répondre à une question et qu'il ne servait donc à rien que la présidence essaie même de déterminer si un ministre avait des motifs valables pour refuser de répondre à une question donnée. J'ai aussi indiqué qu'il serait peut-être utile que la présidence réserve sa décision sur les deux motions pendant un certain temps afin de voir exactement ce qui se produirait pendant les périodes de questions suivantes.

Le 9 mars dernier, le solliciteur général (M. Blais) s'est vu poser un certain nombre de questions portant pour la plupart sur les procédures administratives s'appliquant au traitement de certains documents secrets et à l'émission de mandats en vertu de la loi sur les secrets officiels. Le solliciteur général a indiqué alors dans sa réponse qu'il n'avait pas l'intention de se livrer à des commentaires sur ces questions, à la suite de quoi le député de Perth-Wilmot (M. Jarvis) a invoqué la question de privilège et demandé que les motions que j'ai mentionnées, celle du chef de l'opposition (M. Clark) et celle du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), présentées plus tôt à la